

Si vous souhaitez participer au fonctionnement
de la Caisse des écoles :

COUPON À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 2016/2017

A l'attention du :
Régisseur de la Caisse des écoles - Mme SOL
Hôtel de Ville
40, rue Grande
77305 Fontainebleau cedex
Tél. : 01 60 74 64 75

Nom et prénom du responsable légal : _____

Nom de l'élève : _____

Prénom de l'élève : _____

École : _____

Classe : _____

Montant de la cotisation : _____

Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public

Les espèces sont à déposer directement
auprès du régisseur

LA CAISSE DES ÉCOLES EST ADMINISTRÉE PAR UN COMITÉ COMPOSÉ COMME SUIVIT :

- Le maire, président de droit ;
- L'inspecteur de l'Éducation nationale
ou son représentant ;
- Un membre désigné par le préfet ;
- Deux membres du Conseil municipal désignés
par celui-ci ;
- Trois parents d'élèves élus et leurs suppléants.

Le comité se réunit au moins 3 fois par an.
Lors de ces réunions, il vote les budgets, valide
les parcours culturels, etc.

Suivi administratif :
Mme TOUVET – 01 60 74 74 76

Suivi comptable :
Mme SOL – 01 60 74 64 75

CONTACT

Caisse des écoles
Hôtel de Ville
40, rue grande
77300 Fontainebleau cedex



Fontainebleau



AFFAIRES SCOLAIRES

12-14, rue du Château - Tél. 01 60 74 74 77 - affaires.scolaires@fontainebleau.fr



fontainebleau.fr



Ville de Fontainebleau - Officiel



@VilledeFbleau

La Caisse des écoles est un établissement public communal qui a pour vocation principale la gestion des crédits consacrés à l'enseignement au niveau élémentaire et maternel.

Elle assure la gestion des crédits alloués au secteur scolaire. C'est par son intermédiaire que chaque école publique bellifontaine commande les fournitures scolaires telles que, les cahiers, les feutres et le papier, les cartes géographiques, mais également certains manuels scolaires, les fichiers...

Le montant forfaitaire par élève pour les fournitures scolaires est de 30€.

Un crédit de 6€ par élève élémentaire est attribué pour le renouvellement des manuels scolaires

On compte cette année **348** élèves en maternelle et **809** en élémentaire.

La **Caisse des écoles** participe également au fonctionnement des dispositifs ci-dessous :

• **RASED** – Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté. Il fournit une aide spécialisée à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires.

La participation s'élève à 502 €.

• **ULIS** – Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire
Elle permet de scolariser des enfants en situation de handicap. La participation s'élève à 174 €.

• **UPE2A** – Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants. Elle permet l'accueil d'élèves non francophones dans le système scolaire français.
La participation s'élève à 174 €.

PARCOURS CULTURELS

La Caisse des écoles dispose d'une enveloppe budgétaire permettant à chaque enseignant qui le souhaite, de déposer un projet au titre des Parcours Culturels.

Chaque classe volontaire présente un projet culturel, comportant le détail financier et pédagogique de l'action.

Il est soumis à l'Inspecteur de l'Éducation nationale et au comité de la Caisse des écoles.

Quelques exemples de Parcours :

- **en maternelle** : visite de châteaux, production d'œuvres artistiques, intervention d'artistes ...
- **en élémentaire** : initiations musicales, visite du chantier médiéval de Guédelon, participation à la Ronde cyclo-touriste de Seine-et-Marne...

Un financement est alors attribué afin que la classe puisse mener ce projet.

A compter de l'année scolaire 2016/2017, la subvention est de 11 € par élève.



COUPON À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 2016/2017

